

Motion 2457

Partageons l'eau du Léman pour sauver nos rivières !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Léman, un des plus grands lacs naturels d'Europe, est un réservoir quasi illimité d'eau d'une qualité exceptionnelle ;
- les étiages sévères que subissent nos rivières ;
- le stress qui en résulte pour la vie aquatique et particulièrement la faune piscicole ;
- que les changements climatiques augmenteront les variations de débit (intensité, fréquences, saisonnalités, etc.) ;
- que les captages sont avérés ;
- que les rivières du canton sont (à l'exception de la Seymaz) toutes transfrontalières ;
- qu'une communauté transfrontalière de l'eau (CTeau) a été instituée depuis plusieurs années ;
- que l'utilisation des ressources en eau relève de la compétence des autorités tant françaises que suisses du territoire concerné ;
- que le besoin quantitatif en eau potable augmentera dans l'avenir, vu le développement de l'agglomération,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre avec détermination les négociations avec ses homologues français pour que les cours d'eau de notre région retrouvent un débit d'étiage permettant d'assurer la survie des poissons dans de bonnes conditions ;
- à s'assurer que des moyens suffisants soient déployés pour la mesure de débit et le contrôle des installations de captage/pompage partout où un impact sur la rivière est avéré ;
- à poursuivre avec détermination avec les autorités françaises une politique d'approvisionnement en eau potable à l'échelle du bassin franco-genevois et basée principalement sur le lac Léman et sur les nappes phréatiques ;
- à rendre rapport au Grand Conseil sur les résultats de la mise en œuvre de ces mesures.